



# Assemblée générale

Distr. générale  
1er septembre 1999  
Français  
Original: anglais

## Vingt-deuxième session extraordinaire

Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*

### Examen et évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

## Réunion des représentants des donateurs et des petits États insulaires en développement, 24-26 février 1999\*\*

### Rapport du Secrétaire général

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-4	2
II. Principaux problèmes abordés par les petits États insulaires en développement ...	5-9	2
III. Réponses des donateurs .....	10-14	4
IV. Observations finales .....	15-18	4
Annexes		
I. Résumé des principaux aspects de la réunion par les Coprésidents .....		6
II. Mesures prises à l'échelon national en vue de promouvoir le développement durable .....		9
III. Caractéristiques des programmes exécutés par les donateurs dans les petits États insulaires en développement dont il a été question .....		14
IV. Nombre de propositions de projets par domaine du programme et par groupe de petits États insulaires en développement .....		23

\* A/S-22/1.

\*\* Précédemment publié sous la cote E/CN.17/1999/18.



## I. Introduction

1. En application des résolutions 51/183, 52/202 et 53/189 de l'Assemblée générale, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a organisé du 24 au 26 février 1999, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une réunion de représentants de donateurs et de petits États insulaires en développement sur la mobilisation de ressources destinées à aider les petits États insulaires à mettre efficacement en oeuvre le Programme d'action en faveur du développement durable de ces États.

2. Cette réunion de trois jours, qui a été coprésidée par M. Roger Ehrhardt, Directeur général des programmes multilatéraux de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et M. Tuiloma Neroni Slade, Représentant permanent de l'État indépendant du Samoa occidental auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de l'Alliance des petits États insulaires, a rassemblé de très nombreux participants au nombre desquels on comptait les représentants de donateurs bilatéraux et multilatéraux potentiels, de petits États insulaires en développement, d'organisations intergouvernementales régionales regroupant ces États et plusieurs organisations intergouvernementales et non gouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies<sup>1</sup>.

3. L'objet de la réunion était d'examiner les moyens par lesquels on pouvait aider les petits États insulaires en développement à mobiliser des ressources pour exécuter divers projets de développement durable préalablement soumis par ces États aux donateurs bilatéraux et multilatéraux par le truchement du Département; elle devait aussi permettre de créer, à l'échelon international, une dynamique favorable à la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade, à la fois en prévision de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et pour les années à venir.

4. Dans son allocution d'ouverture, M. Ehrhardt s'est félicité de ce que la réunion offre l'occasion de procéder à un échange de vues franc et ouvert entre les petits États insulaires en développement et la communauté des donateurs sur les plans et priorités de ces États. La réunion devait également permettre d'engager des consultations informelles entre donateurs et petits États insulaires en développement et de renouer leurs relations de partenariat. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales a appelé l'attention sur la spécificité des petits États insulaires en développement, notamment les contraintes et handicaps qui leur sont propres et exigent d'eux des efforts particuliers pour mettre pleinement en oeuvre le Programme

d'action et en poursuivre méthodiquement les objectifs. L'Administrateur associé du PNUD a souligné les liens qui existent entre le développement humain et la protection de l'environnement et s'est engagé, au nom du PNUD, à continuer d'appuyer un nouveau partenariat avec d'autres donateurs et les petits États insulaires en développement en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action. Le Président de l'Alliance des petits États insulaires a souligné que ces États revendiquaient la propriété du Programme d'action et mis en relief les efforts déployés par ces derniers pour le mettre en oeuvre. Il a déclaré que si les petits États insulaires en développement avaient fait du Programme d'action l'ossature principale de leur développement durable, la réalisation des objectifs du Programme demeurait tributaire d'un renforcement du partenariat avec les donateurs, sur la base de la confiance mutuelle (pour le résumé des principaux aspects de la réunion par les coprésidents, voir annexe I).

## II. Principaux problèmes abordés par les petits États insulaires en développement

5. Les petits États insulaires en développement et les organisations régionales intervenant en leur nom ont soumis à la réunion 311 projets pour examen et financement. Il s'agissait, pour les trois quarts, de projets nationaux et, pour le quart restant, de projets régionaux. Trente pour cent des projets portaient sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement du potentiel institutionnel et administratif, et 28 % sur la gestion des déchets, les ressources côtières et marines et la diversité biologique. Une ventilation des projets par domaine de programmation, par groupe de pays et selon qu'il s'agissait de projets nationaux ou régionaux figure à l'annexe IV.

6. Dans leurs interventions, les représentants des petits États insulaires en développement ont souligné la fragilité écologique de leurs pays et la vulnérabilité de leurs jeunes économies. Ils ont mis en évidence les handicaps liés à leur géographie : la dispersion des îles sur de grands espaces dans le cas des archipels; les dévastations cycliques causées aux États de la ceinture cyclonique par les catastrophes naturelles telles que les cyclones; la surexploitation, l'épuisement rapide et la détérioration des ressources naturelles, du fait de leur insuffisance par rapport à la demande. Ils ont par ailleurs souligné les inconvénients et contraintes liés à la taille restreinte de leurs économies et à la distance qui les sépare de leurs principaux partenaires commerciaux : une main-d'oeuvre peu abondante, d'où l'impossibilité de constituer une masse critique de compétences pouvant

couvrir l'ensemble des activités relevant du développement durable, ce qui entrave la diversification et la souplesse économiques nécessaires à une adaptation aux marchés internationaux en évolution; l'éloignement des principaux partenaires commerciaux, ce qui, compte tenu du volume relativement faible des échanges de ces pays, rend le transport international coûteux et limite les rotations maritimes et aériennes; le coût unitaire élevé des infrastructures sociales et physiques, dû au faible niveau de la demande et à la sous-utilisation, en particulier dans les très petits États et ceux situés dans les archipels; l'insuffisance des investissements nécessaires à la mise en place d'une infrastructure essentielle constituée de facteurs indivisibles et exigeant des investissements importants, en raison du faible niveau de l'épargne nationale en valeur absolue, même dans les cas où le revenu par habitant est relativement élevé; la vulnérabilité des économies de ces États face aux perturbations de l'économie internationale, du fait de leur forte ouverture et de leur trop grande spécialisation sur les marchés d'exportation; la dépendance quasi totale, dans la plupart des cas, vis-à-vis des biens de consommation et d'équipement, dont la technologie et l'énergie, d'où le niveau élevé des prix intérieurs.

7. Sur cette toile de fond, les représentants des petits États insulaires en développement ont décrit les efforts considérables que leurs pays avaient déployés, avec l'appui de la communauté internationale, pour parvenir au développement durable, aux échelons national et régional. Ils ont décrit les mesures prises dans les différents pays pour élaborer des stratégies de développement, des plans d'action et des politiques et aussi pour renforcer le cadre réglementaire, mettre en place des institutions nationales chargées de coordonner la mise en application du Programme d'action à l'échelon national et des institutions régionales chargées d'assurer une coordination effective à l'échelon régional ou renforcer celles qui existent déjà. On trouvera à l'annexe II un résumé des principales mesures prises par certains des États qui ont participé à la réunion. Les représentants des petits États insulaires en développement ont souligné que, malgré les efforts entrepris aux échelons national et régional, la mise en oeuvre du Programme d'action avait été freinée par plusieurs facteurs, dont principalement l'absence d'assistance financière de la communauté internationale, l'insuffisance de ressources humaines qualifiées, la faiblesse des capacités institutionnelles, l'absence des capacités nécessaires à la mise en application de la législation et de la réglementation relatives à l'environnement et l'insuffisance des investissements.

8. Ils ont également appelé l'attention sur certaines difficultés nouvelles liées à la mondialisation de la produc-

tion, de la distribution et des finances, qui s'appuie sur la capacité de tirer profit des économies d'échelle et de réduire les coûts, dans les domaines des ressources humaines qualifiées, de la technologie et des ressources naturelles. Ne disposant pas des éléments de base nécessaires, les petits États insulaires en développement ne peuvent s'adapter aux nouvelles structures. Les représentants des États ont également relevé les contraintes à court terme liées à la libéralisation des échanges qui provoque un effritement des préférences commerciales dont ils bénéficiaient, plus rapidement qu'ils ne peuvent diversifier et restructurer leurs exportations. Ils ont reconnu le rôle important que jouait le secteur privé dans la promotion du développement durable par le biais de l'internalisation des coûts environnementaux. Ils ont toutefois relevé que la plupart des projets qu'ils avaient soumis concernaient la catégorie des «biens collectifs» qui servent les intérêts du public mais ne permettent guère de réaliser des bénéfices, ce qui les prive des investissements privés.

9. Les représentants des États ont également souligné l'incapacité des petits États insulaires en développement de négocier efficacement, chacun pour leur compte, des accords commerciaux ou autres instruments internationaux et de s'acquitter des obligations que leur impose l'éventail impressionnant de conventions et d'accords internationaux déjà signés, sans l'appui de la communauté internationale. Ils ont reconnu la nécessité d'instaurer une coopération à l'échelon régional et de mettre en place, là où il n'en existe pas, des mécanismes de coordination régionale permanents et efficaces. À l'intérieur de chaque région, ces mécanismes contribueraient fort utilement à la sélection de domaines de coopération appropriés, l'élaboration de plans de coopération régionale, la coordination interétatique en vue de la mise en oeuvre des plans de coopération et, par le biais de l'assistance technique, la négociation des traités internationaux et la participation effective aux négociations internationales. Les États qui ont soumis des projets en ont souligné l'utilité pour la promotion du développement durable et abordé la question des ressources extérieures nécessaires à la mise en oeuvre de ces projets. Les États ont, d'une manière générale, reconnu le rôle fondamental que devait jouer l'appui des donateurs dans la réalisation des objectifs du Programme d'action et ils ont engagé la communauté internationale à ne pas juger de leur admissibilité à l'aide concessionnelle en fonction du seul indicateur du revenu par habitant, qui ne tient pas compte de leur précarité, de leur vulnérabilité et de leur incapacité de mobiliser une épargne nationale suffisante pour financer les investissements considérables qu'exige le développement durable.

### III. Réponses des donateurs

10. Les donateurs se sont félicités de l'occasion que leur offrait cette réunion axée sur l'avenir d'examiner les problèmes concrets du développement durable avec les petits États insulaires en développement et ont salué l'adhésion de ces États aux principes adoptés lors des conférences de Rio de Janeiro et de Bridgetown. Ils ont, dans l'ensemble, reconnu la spécificité des petits États insulaires en développement, et notamment leur vulnérabilité écologique et économique, ainsi que la nécessité de mettre au point des outils de mesure de cette vulnérabilité. Ils ont estimé que les petits États insulaires en développement étaient frappés de plein fouet par les problèmes liés aux changements climatiques, à la mondialisation, à la libéralisation des échanges et à l'évolution rapide des techniques de l'information et de la communication.

11. Plusieurs donateurs bilatéraux et multilatéraux ont présenté les éléments essentiels de leurs programmes d'assistance aux petits États insulaires en développement, et notamment leurs domaines d'intérêt respectifs et leurs modalités d'intervention. À l'annexe III figure un tableau où sont résumées les caractéristiques de certains programmes d'assistance, tels qu'ils ont été présentés lors de la réunion. Dans l'ensemble, les donateurs se sont déclarés disposés à étudier le financement, par la voie de leurs mécanismes et de leurs modalités de prestation d'aide, des projets correspondant à leurs priorités en matière de développement durable (voir annexe III). On a jugé souhaitable, à cet égard, que les donateurs tiennent également compte des priorités des États.

12. Les donateurs ont exhorté les petits États insulaires en développement à répertorier les questions urgentes et prioritaires en fonction desquelles les projets seraient classés par ordre de priorité. Ils ont souligné, à cet égard, la nécessité de tenir compte des liens intrasectoriels et intersectoriels étant donné que les mesures prises dans certains domaines déterminent les progrès enregistrés ailleurs. Dans la même optique, il a été proposé qu'en matière de planification du développement durable, les États adoptent une approche-programme plutôt qu'une approche-projet et qu'ils intègrent les projets et les programmes aux plans nationaux de développement généraux et intégrés comportant les volets économiques, sociaux et écologiques du développement durable.

13. Les donateurs ont, dans l'ensemble, souligné combien il importait d'instaurer une coopération et une coordination efficaces à tous les niveaux. Ils ont engagé les États à renforcer, sur le plan intérieur, les partenariats public/privé et à intensifier la coopération et la coordination à l'échelon

régional de manière à tirer parti de la synergie que procure le partage des expériences et des coûts, ainsi que des complémentarités que présentent les ressources humaines et les dotations matérielles des États. Les donateurs ont également souligné la nécessité de coordonner plus étroitement l'action des donateurs en vue d'assurer un réel partage des charges et d'éviter les doubles emplois et le gaspillage des ressources qui, compte tenu de leur rareté, devraient être utilisées aussi judicieusement que possible. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de tirer pleinement parti de toutes les complémentarités existantes. À cet égard, ils ont préconisé une véritable répartition des responsabilités entre donateurs multilatéraux et bilatéraux et recommandé qu'un équilibre adéquat soit établi entre programmes et projets nationaux et régionaux.

14. Les donateurs ont engagé les États à continuer d'élaborer des stratégies et politiques de développement durable et à faire une plus large place au secteur privé en adoptant des politiques susceptibles de promouvoir l'investissement privé et d'attirer les investissements directs étrangers. De tels investissements sont nécessaires pour renforcer la capacité d'exportation, accroître le volume des recettes à l'exportation et réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. À cet égard, on a relevé qu'il existait une corrélation réelle entre le niveau de cette aide et celui de l'investissement direct étranger dans les petits États insulaires en développement; en effet, plus le volume de l'aide extérieure est important, moins les investissements paraissent risqués et plus les investissements directs étrangers se multiplient. Loin de poser un dilemme, l'aide extérieure et l'investissement direct étranger sont tous les deux nécessaires. Les donateurs ont recommandé le renforcement des moyens dont disposent les États dans le domaine des statistiques afin qu'ils puissent élaborer des indicateurs pertinents du développement durable, et notamment des indicateurs qui permettent de contrôler l'exécution des projets et programmes, de manière à s'assurer que l'assistance financière extérieure est utilisée à bon escient et que les objectifs fixés sont atteints. Les indicateurs de résultats permettront aussi aux donateurs de rendre compte à leurs contribuables des résultats obtenus grâce à l'aide extérieure.

### IV. Observations finales

15. La réunion a fourni aux donateurs potentiels et aux autres parties intéressées la possibilité de s'informer des priorités des petits États insulaires en développement en matière de développement durable, des stratégies qu'ils ont élaborées pour mettre en oeuvre le Programme d'action et des difficultés qu'ils ont rencontrées au stade de l'exécution. Elle a également permis aux États insulaires de connaître les

orientations particulières des programmes d'assistance des donateurs ainsi que les modalités d'octroi de cette assistance. Les débats ont été stimulants et francs et se sont déroulés dans un climat d'amitié et de coopération. Un consensus s'est dégagé sur un certain nombre de questions telles que la fragilité et la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, les handicaps des économies des petits pays, la nécessité d'adopter une démarche globale en matière de planification du développement, d'instaurer des partenariats à tous les niveaux, de renforcer la coopération régionale entre petits États insulaires en développement et de coordonner l'action des donateurs.

16. Si la réunion n'a débouché sur aucun engagement précis, elle a cependant permis de consolider les relations de partenariat entre donateurs et petits États insulaires en développement et jeté les bases d'une coopération concertée qui agréé toutes les parties et s'annonce réellement prometteuse. Plusieurs donateurs se sont également déclarés disposés à aider les États à mettre en oeuvre le Programme d'action et plus particulièrement les projets qui ont été soumis à la réunion. Ils ont indiqué que la prochaine étape pourrait consister en un réexamen approfondi des projets et en des consultations avec les gouvernements, à l'échelon bilatéral et par le biais des mécanismes en place.

17. Il a été convenu que les consultations informelles engagées avant la réunion entre les interlocuteurs des petits États insulaires en développement et des donateurs potentiels présents à New York devraient se poursuivre et traiter des questions abordées lors de ladite réunion. Le groupe de travail, dont la composition pourrait rester ouverte, pourrait aborder à la fois des problèmes organisationnels et des questions thématiques, dans le cadre de la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

18. Les conclusions de la réunion constitueront un apport appréciable pour la septième session de la Commission du développement durable et la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour septembre 1999.

#### *Note*

<sup>1</sup> On peut se procurer la liste des participants à la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales; elle peut également être consultée sur Internet, à la page Web du Département : [www.un.org/esa/sustdev/sids.htm](http://www.un.org/esa/sustdev/sids.htm).

## Annexe I

### Résumé des principaux aspects de la réunion par les Coprésidents

#### Objectifs de la réunion :

- Appeler l'attention sur une série de dossiers de projets nationaux et régionaux, conformes aux priorités du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui ont été soumis pour examen aux bailleurs de fonds.
- Offrir aux bailleurs de fonds et autres parties intéressées une occasion exceptionnelle de se familiariser avec les stratégies, difficultés et priorités des petits États insulaires en développement dans le cadre de l'application du Programme d'action.
- Permettre un débat franc et ouvert sur la mobilisation des ressources requises par les petits États insulaires en développement pour les activités prévues dans le Programme d'action.
- Renforcer le partenariat entre les bailleurs de fonds potentiels et les petits États insulaires en développement.
- Créer une dynamique à l'appui du Programme d'action, en prévision de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, prévue à l'automne 1999 et pour les années à venir.

De l'avis des Coprésidents, la réunion des petits États insulaires en développement et des bailleurs de fonds potentiels, à laquelle des organismes multilatéraux et des organisations non gouvernementales ont également pris une part active, a permis dans une large mesure de retrouver l'énergie, le consensus et l'approche ouverte sur l'avenir qui avaient caractérisé la Conférence mondiale tenue à la Barbade en 1994.

#### Il convient de relever en particulier les points suivants :

- La qualité réellement impressionnante des propositions de projet (plus de 300 projets proposés) et des exposés présentés aussi bien par les petits États insulaires en développement que par les trois organisations régionales. Ces exposés ont apporté des précisions d'une valeur inestimable sur les problèmes, stratégies et priorités des petits États insulaires en développement.
- Les interventions réfléchies et constructives des bailleurs de fonds, des organismes multilatéraux et des

organisations non gouvernementales, qui ont contribué au caractère ouvert et franc du débat.

- La volonté résolue et les intérêts engagés par les petits États insulaires en développement, qui voient manifestement dans le Programme d'action le cadre de leurs efforts de développement durable.
- L'éventail des activités déjà entreprises au titre du Programme d'action par les petits États insulaires en développement, les bailleurs de fonds, les organismes multilatéraux et les organisations non gouvernementales.
- L'acceptation par certaines grandes institutions financières internationales de faire preuve de souplesse dans la recherche des modalités de l'aide à apporter aux petits États insulaires en développement.
- Le soutien constant des bailleurs de fonds et des sources de financement internationales aux petits États insulaires en développement. Ceux-ci ont été particulièrement encouragés par les possibilités d'un renouvellement de l'aide mentionnées au cours de la réunion.
- L'important travail préparatoire effectué par le Groupe de travail officieux de New York, qui jouera un rôle de premier plan dans la préparation de la session extraordinaire.

#### Enseignements tirés de la réunion :

- Pour les petits États insulaires en développement, les plus hautes priorités sont les suivantes : financement, mise en valeur des ressources humaines, renforcement des capacités et des institutions et transfert de technologie.
- Certains désavantages et risques sont dus à l'exiguïté des pays, en particulier :
  - a) Des ressources peu variées;
  - b) Une dépendance excessive vis-à-vis du commerce international, qui les rend vulnérables aux événements extérieurs;
  - c) La vulnérabilité aux catastrophes naturelles et écologiques;
  - d) La surexploitation et l'épuisement rapide des ressources naturelles;

- e) Les coûts élevés de l'administration publique et des infrastructures, notamment des infrastructures de transport et de communication;
- f) L'insuffisance des ressources humaines, aggravée par des fortes migrations – surtout de main-d'oeuvre qualifiée – et par la faiblesse des capacités institutionnelles.
- Dans les petits États insulaires en développement, il n'y a pas d'issue en cas de raz-de-marée. Ces pays sont des laboratoires où l'on peut observer les conséquences directes de l'effet de serre et autres menaces créées par les changements climatiques. En effet, les problèmes de l'environnement constituent l'une des principales préoccupations des petits États insulaires en développement, comme en témoignent clairement le nombre de projets soumis et les observations faites au cours de la réunion.
  - L'aide extérieure au développement en faveur des petits États insulaires en développement a chuté sensiblement et les conséquences de ce phénomène ont été nettement ressenties dans les pays. Ceux-ci ont souligné que la mobilisation de ressources constituait indiscutablement l'une de leurs tâches les plus ardues. Cette préoccupation n'est certes pas nouvelle mais les pays sont convaincus qu'il faut s'y attaquer avec une volonté renouvelée, si l'on veut que la session extraordinaire de l'Assemblée générale imprime l'élan nécessaire à l'application du Programme d'action.
  - Néanmoins, les petits États insulaires en développement reconnaissent qu'ils doivent redoubler d'efforts pour créer un environnement propre à stimuler l'aide extérieure. Au besoin, ils doivent procéder à des réformes pour pouvoir faire face aux turbulences provoquées par l'évolution de la situation mondiale, car les bonnes politiques engendrent les bons projets et les bons projets favorisent les bons résultats des programmes. Par ailleurs, les petits États insulaires en développement doivent s'employer plus énergiquement à rechercher de nouvelles modalités de mobilisation de ressources, en particulier pour les initiatives régionales.
  - On a évoqué la nécessité absolue d'améliorer la coordination et de la rendre plus efficace – non seulement entre les petits États insulaires en développement, les bailleurs de fonds et les organismes multilatéraux mais aussi à l'intérieur de tout le système des Nations Unies. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine, d'autant qu'une meilleure coordination permettrait de réduire les coûts tout en améliorant l'efficacité et la productivité.
  - De façon plus générale, les petits États insulaires en développement estiment que l'on pourrait augmenter les possibilités de mobilisation de ressources en instaurant une coordination plus rigoureuse sur plusieurs fronts : aux niveaux national et régional, en renforçant notamment le mécanisme régional, entre les bailleurs de fonds, grâce à des échanges plus constructifs avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales, et en consolidant les centres de liaison dans le système des Nations Unies, en particulier le Groupe des petits États insulaires en développement.
  - En matière de coordination, SIDSnet, réseau Internet mondial financé par le PNUD, qui permet la mise en commun des informations et la coordination rapide des réponses aux problèmes urgents touchant les États insulaires, peut jouer un rôle précieux et décisif. Le cadre global de développement mis au point par la Banque mondiale permet aussi dans une large mesure de renforcer la coordination au niveau des pays et le partenariat avec les administrations locales.
  - Les bailleurs de fonds ont fait valoir la nécessité d'une approche faisant place à une large participation. Il convient de féliciter les petits États insulaires en développement d'avoir consulté de nombreuses et diverses parties intéressées lors de la définition de leurs besoins et priorités et d'avoir tenu compte de ces besoins et priorités dans les propositions de projet.
  - Bien que les petits États insulaires en développement aient été encouragés par les bailleurs de fonds à hiérarchiser les priorités, il est apparu clairement au cours de la réunion que cette opération n'est ni simple ni facile à exécuter avec précision. Il ne faut pas perdre de vue des questions fondamentales, comme l'éducation et la santé, dans les formules adoptées.
  - Plusieurs bailleurs de fonds ont évoqué la nécessité de définir des produits donnés et d'adopter une approche axée sur les résultats des projets de développement, et l'intérêt crucial qu'il y a à mettre au point des indicateurs permettant de mesurer les progrès. En outre, ils ont insisté sur la nécessité d'équilibrer les efforts nationaux et les efforts régionaux de développement et sur le rôle potentiel du secteur privé dans la mobilisation des ressources.
  - Par ailleurs, plusieurs intervenants ont fait valoir la nécessité de renforcer les capacités des petits États insulaires en développement et d'améliorer leur

compétitivité afin de leur permettre de participer plus facilement et plus effectivement à l'économie mondiale.

- Enfin, les États insulaires ont souligné que le financement provenant des bailleurs de fonds constituait une réserve, étant donné la volonté résolue et les intérêts engagés par les petits États insulaires en développement dans le Programme d'action. Le partenariat entre ces États et les bailleurs de fonds revêt une importance déterminante pour la réalisation des objectifs du Programme.

#### Mesures de suivi :

À l'évidence, la question de la mobilisation des ressources reste à l'ordre du jour, d'ici à la session extraordinaire et au-delà. Des mesures concrètes et précises ont été proposées au cours de la réunion :

- Le Groupe de travail officieux devrait continuer de se réunir périodiquement pour préparer la session extraordinaire qui doit avoir lieu en septembre 1999. Ainsi, les missions ayant leur siège à New York pourront contribuer pour beaucoup à faciliter les travaux.
- Les petits États insulaires en développement devraient, chacun de leur côté, prendre des mesures de suivi dans leur capitale avec les missions locales des bailleurs de fonds en vue de faire avancer les projets.
- Les gouvernements des petits États insulaires en développement devraient veiller à intégrer les projets proposés dans les plans nationaux, montrant ainsi aux bailleurs de fonds la priorité accordée aux projets.
- Les représentants des bailleurs de fonds, des organismes multilatéraux et des organisations non gouvernementales, une fois rentrés à leur siège, devraient informer leurs bureaux situés dans les petits États insulaires en développement de l'issue de la présente réunion et leur signaler que des mesures de suivi sont prévues.
- Les organisations régionales représentant les petits États insulaires en développement devraient rechercher tous les moyens possibles de renforcer les mécanismes régionaux, ainsi que les modalités permettant de surmonter en partie les difficultés recensées, telles que la coordination et le fonctionnement des centres de liaison.
- Un résumé écrit des travaux de la présente réunion devrait être diffusé à tous les participants et un compte rendu oral devrait être présenté à la réunion interses-

sions de la Commission du développement durable sur les petits États insulaires en développement.

#### Conclusion :

L'objet de la réunion était de renforcer et d'enrichir le partenariat entre les petits États insulaires en développement et la communauté internationale. Tous les participants sont convenus qu'elle avait été extrêmement utile et fructueuse à cet égard.

## Annexe II

# Mesures prises à l'échelon national en vue de promouvoir le développement durable

Stratégies et politiques menées au niveau national en vue de mettre en oeuvre le Programme d'action	Cadre législatif/plans	Initiatives et résultats	Domaines d'action privilégiés
<p><b>Bahrein</b></p> <p>Le Département de l'environnement a fait siens trois principes – principe de précaution, principe pollueur-payeur et principe de coopération – qui sous-tendent sa législation, compte tenu des grandes préoccupations du pays et des besoins de sa population</p>	<p>En 1996, le décret-loi No 21 a imposé une restructuration de la gestion de l'environnement et créé un Département de l'environnement</p>	<p>La protection de l'environnement relève maintenant du Département de l'environnement, lequel dépend du Ministère du logement, des municipalités et de l'environnement</p>	<p>Ressources terrestres et marines; gestion des ressources en eau; problèmes et obligations en matière de changement climatique; élimination des déchets; protection de la diversité biologique; lutte contre la pollution</p>
<p><b>Barbade</b></p> <p>La commission nationale du développement durable s'emploie à mettre au point une politique et un plan de développement durable à l'échelon national</p>	<p>Des instruments législatifs ont été adoptés spécifiquement en vue de protéger les littoraux, et un projet de loi couvrant tous les aspects de la gestion de l'environnement est actuellement à l'étude</p>	<p>Création du Ministère de l'environnement, de l'énergie et des ressources naturelles séparé, projets d'assainissement de la Côte Sud et de gestion des déchets solides en voie d'achèvement et création d'un groupe de gestion des zones côtières</p>	<p>Contribution et participation du secteur privé et de la société civile; protection des zones côtières et des écosystèmes marins fragiles</p>
<p><b>Chypre</b></p> <p>Les principaux objectifs de Chypre en matière de développement durable figurent dans son plan stratégique de développement pour la période allant de 1994 à 1998, lequel sera suivi d'un plan couvrant les années 1999 à 2003, en cours d'élaboration</p>	<p>Projet de loi pour la protection de l'environnement, contenant toutes les dispositions nécessaires pour faire appliquer les mesures d'évaluation de l'impact sur l'environnement</p>	<p>Dans le cadre du programme SENERGY, l'Union européenne a mandaté et financé une étude sur l'élaboration d'un plan d'action qui viserait à améliorer la productivité du secteur énergétique</p>	<p>Instruments fiscaux, information, recherche et participation; gestion des déchets, rayonnements, atmosphère, bruit, produits chimiques, accidents industriels, biotechnologie, et protection de la nature ainsi que de la faune et de la flore sauvages</p>
<p><b>Cuba</b></p> <p>En 1997, le Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement a piloté un projet d'analyse et de coordination intersectorielle intensif, qui a débouché sur l'élaboration d'une stratégie nationale dans le domaine de l'environnement</p>	<p>En 1997, le Parlement cubain a adopté une nouvelle loi sur l'environnement, qui forme un cadre cohérent et intégré, et facilite l'intégration de la composante environnementale dans les plans de développement aux niveaux national et local</p>	<p>Programme national de gestion intégrée des zones côtières; création d'un conseil national des bassins fluviaux; achèvement d'une étude nationale sur la biodiversité à Cuba</p>	<p>Détérioration des sols; dégradation de l'assainissement et de l'environnement dans les établissements humains; pollution des mers et des eaux intérieures; déforestation; appauvrissement de la diversité biologique</p>

Pays	Stratégies et politiques menées au niveau national en vue de mettre en oeuvre le Programme d'action	Cadre législatif/plans	Initiatives et résultats	Domaines d'action privilégiés
Fidji	Le Parlement a approuvé un nouveau plan stratégique national pour la période allant de 1999 à 2001	Sera bientôt présenté au Parlement un projet de loi sur le développement durable, qui devrait garantir une utilisation durable des ressources	Création des mécanismes suivants : Conseil national du développement durable; groupes de gestion de l'environnement au sein de ministères, de départements et d'organismes gouvernementaux; fonds d'affectation spéciale pour l'environnement; et tribunal; renforcement de l'organisme de coordination gouvernemental pour l'environnement et création d'un groupe chargé des questions relatives à l'appauvrissement de la couche d'ozone et au changement climatique, d'un groupe chargé des questions relatives aux économies d'énergie et d'un groupe chargé de la gestion des ressources naturelles	Le plan de développement met en relief les stratégies à appliquer pour réaliser des progrès économiques et sociaux durables avant la fin du XXe siècle et appelle l'attention sur les indicateurs du relèvement économique durable; politiques sectorielles : exploitation des ressources naturelles, mise en valeur des ressources humaines, autres services de base, ainsi que fourniture de services sociaux de base (éducation, santé et logement)
Grenade	Le pays s'est efforcé de se conformer à tous les instruments internationaux applicables		Outre l'enseignement de type traditionnel, la Grenade offre des cours du soir aux adultes dans le cadre de la formation permanente et s'efforce d'encourager tous les groupes sociaux à participer, notamment les femmes	Éducation
Guyana	A élaboré une stratégie nationale de développement durable fondée sur un attachement sans réserve aux principes du développement durable tels qu'énoncés dans l'Action 21 et le Programme d'action; a revu sa politique nationale dans les domaines suivants : foresterie, énergie, biodiversité, zones protégées, science et technologie et aménagement du territoire	A pris des mesures en vue de renforcer ses institutions, notamment dans le domaine de la gestion des forêts	Création d'une commission des ressources naturelles et de l'environnement, présidée par le Premier Ministre; création d'un comité consultatif des ressources naturelles et de l'environnement, placé sous la direction du conseiller scientifique du Président	

Pays	Stratégies et politiques menées au niveau national en vue de mettre en oeuvre le Programme d'action	Cadre législatif/plans	Initiatives et résultats	Domaines d'action privilégiés
Îles Salomon	Stratégie nationale de gestion de l'environnement, intégrée dans la stratégie triennale de développement à moyen terme du Gouvernement	Le Parlement a adopté en 1998 deux instruments législatifs, la loi sur la protection de la faune et de la flore sauvages et la loi sur la protection de l'environnement	Élaboration d'un plan d'action stratégique national sur la biodiversité (en cours); ce plan devrait faire prochainement l'objet d'une recommandation dans le rapport national sur la mise en application de la Convention sur la diversité biologique	Gestion des ressources en eau, tourisme, impôts, élimination des matériaux non biodégradables, instruments économiques dans le domaine de la gestion de l'environnement, indicateurs du développement durable
Jamaïque	Plan d'action national dans le domaine de l'environnement et nombreux autres documents directifs, dont, en 1997, politique nationale d'aménagement du territoire, politique industrielle nationale et système des zones protégées	Adoption d'une loi sur la préservation des ressources naturelles (1991); élaboration d'un schéma directeur national dans le domaine de l'irrigation et d'un plan d'action national de sensibilisation à la question du développement durable pour 1998-2010 (1998)	Création de l'Office des ressources naturelles (1991); autres initiatives : création du Conseil jamaïcain du développement durable (1996); et adoption du Programme jamaïcain de réseaux viables (1997)	Gestion des ressources en eau, tourisme, impôts, élimination des matériaux non biodégradables, instruments économiques dans le domaine de la gestion de l'environnement, indicateurs du développement durable
Kiribati	Stratégies nationales	..	Un comité avait été créé à l'échelon national avant la tenue de la CNUCED; il a été transformé en Commission nationale de Kiribati pour le développement durable	..
Maldives	Le premier plan d'action national a été élaboré en 1990; ce plan a été revu en 1997 et un deuxième plan d'action mis au point	Adoption et mise en application de la loi sur la protection de l'environnement; ratification et mise en application de divers accords et conventions internationaux	Adoption de procédures d'évaluation de l'impact sur l'environnement; création d'un centre de recherches environnementales; désignation de zones et d'espèces protégées; restructuration de la Commission nationale de protection de l'environnement	Changement climatique et élévation du niveau de la mer; gestion des zones côtières; préservation de la diversité biologique; gestion intégrée des récifs de corail; gestion intégrée des ressources en eau; gestion des déchets solides et de l'assainissement; lutte contre la pollution et gestion des déchets dangereux; développement durable du tourisme; agriculture durable; établissements humains et urbanisation
Maurice	..	..	Maurice s'emploie à mettre en oeuvre le Programme d'action à l'échelon national comme au niveau régional. Elle participe pleinement aux initiatives prises à l'échelle régionale sous l'égide de la Commission de l'océan Indien	Gestion des ressources côtières et marines; gestion des ressources en eau douce

Pays	Stratégies et politiques menées au niveau national en vue de mettre en oeuvre le Programme d'action	Cadre législatif/plans	Initiatives et résultats	Domaines d'action privilégiés
Micronésie	Mise en oeuvre du Programme d'action et suivi de cette mise en oeuvre sous la supervision du Conseil du développement durable et avec l'appui du Groupe du développement durable du Département des affaires économiques	..	Restructuration du Gouvernement et réorganisation de ses activités en vue d'accroître l'efficacité et la viabilité financière de ses interventions	..
Sainte-Lucie	Le pays ne dispose pas d'une stratégie nationale spécifiquement conçue pour mettre en oeuvre le Programme d'action. Mais il applique une stratégie de développement dans des domaines très divers dont plusieurs sont également abordés dans le Programme d'action	Élaboration d'un plan d'action national dans le domaine de l'environnement; élaboration d'un projet de plan de gestion des bassins et de l'environnement	Création d'un Groupe du développement durable au Ministère des finances et de la planification; création d'un Office national de la gestion des déchets solides	Réforme budgétaire, gestion des déchets, zone côtière, foresterie, parcs et zones protégées, et atténuation de la pauvreté
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Dans sa stratégie économique à moyen terme pour la période allant de 1998 à 2000 comme lors de la présentation du budget en 1999, le Gouvernement a insisté tout particulièrement sur ses objectifs de croissance équilibrée et de développement durable	..	..	L'objectif principal du Gouvernement est la lutte contre le chômage et l'atténuation de la pauvreté; pour 1999, les principaux axes de son programme sont les suivants : diversification économique, efficacité et efficience de la fonction publique, cadre financier et réglementaire, finances publiques, gestion des ressources humaines et de l'environnement
Seychelles	Le plan de gestion de l'environnement a été mis en application en 1990 et les Seychelles s'emploient actuellement à évaluer les résultats, afin d'élaborer un nouveau plan pour la période allant de 2000 à 2010	..	Les Seychelles mettent actuellement la dernière main au schéma directeur touchant le tourisme aux Seychelles pour la période allant de 1999 à 2007; elles ont achevé l'élaboration du plan d'action national sur la biodiversité conformément aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique et créé le Centre national des Seychelles pour la biodiversité	Renforcement des mécanismes juridiques et institutionnels de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles
Suriname	A confié à son président la gestion d'ensemble des questions environnementales	Création, par décret présidentiel, du Conseil national de l'environnement, organe directeur et consultatif	Décision du Gouvernement de préserver, à des fins de conservation, 1,6 million d'hectares de forêt tropicale humide	Mécanismes institutionnels, élaboration et application des politiques environnementales

Pays	Stratégies et politiques menées au niveau national en vue de mettre en oeuvre le Programme d'action	Cadre législatif/plans	Initiatives et résultats	Domaines d'action privilégiés
Trinité-et-Tobago	A décrit sa conception du développement durable et ses politiques et stratégies en la matière dans un plan-cadre stratégique national de développement pour la période allant de 1999 à 2005	..	..	Croissance économique, équité et progrès dans le domaine social et protection de l'environnement; promotion de l'agriculture, de l'industrie légère, du tourisme et des services commerciaux; objectifs à court terme : élimination de la pauvreté, emploi et lutte contre la criminalité

*Note* : Les deux points (...) indiquent que l'on ne dispose d'aucune information.

\* Ce tableau présente une brève récapitulation des déclarations faites au cours de la réunion et non une liste exhaustive des mesures prises par les petits États insulaires en développement.

## Annexe III

## Caractéristiques des programmes exécutés par les donateurs dans les petits États insulaires en développement dont il a été question

Donateurs	Activités/dégâts d'assistance	Priorités actuelles des programmes	Pays ou région bénéficiaire	Modalités et mécanismes d'allocation de l'assistance fournie	Volonté d'examiner des projets en vue, éventuellement, de les financer
BafD	Durant la période 1967-1998, la BAID et les institutions financières qui lui sont affiliées ont accordé environ 710 millions de dollars de prêts aux six petits États insulaires en développement d'Afrique, dont 84 % à des conditions préférentielles; ce montant représente environ 2 % des prêts qu'elles ont accordés aux pays de la région	Aider les petits États insulaires en développement d'Afrique à exécuter des projets et programmes prioritaires pour promouvoir leur développement durable dans des domaines tels que l'agriculture, la pêche, les transports, les ressources humaines, l'approvisionnement en eau douce, la gestion des déchets, le renforcement des capacités et les programmes d'ajustement structurel destinés à améliorer le cadre général d'action des gouvernements des petits États insulaires en développement africains	..	Le niveau des ressources qui seront consenties aux petits États insulaires en développement d'Afrique durant la période 1999-2001 sera fixé au vu des résultats de ces derniers et des documents relatifs à leur stratégie de pays, actuellement en cours d'élaboration; l'allocation de ressources par la Banque et son groupe étant désormais fonction des résultats, ces pays pourront obtenir davantage de fonds de la Banque et d'autres institutions financières multilatérales s'ils améliorent leurs politiques	Oui
Australie	..	..	..	L'Australie est disposée à intégrer les projets des petits États insulaires en développement dans ses programmes de financement, en leur faisant suivre les filières en place	Oui
Canada	Fournit à l'OECO, à la CARICOM et à l'Université des Indes occidentales, un appui qui complète l'aide que les organisations régionales reçoivent des organisations multilatérales	L'appui fourni par le Canada au niveau régional porte essentiellement sur les océans et la gestion des ressources halieutiques	A établi récemment de nouvelles relations avec Haïti et la République dominicaine. Au niveau des pays, exécuté un important programme d'appui pluriannuel à la Jamaïque et appuie divers projets nationaux, dont le projet du Guyana concernant les forêts tropicales	Préfère financer des projets au moyen des mécanismes en place	Oui

<i>Volonté d'examiner des projets en vue, éventuellement, de les financer</i>	<i>Modalités et mécanismes d'allocation de l'assistance fournie</i>	<i>Pays ou région bénéficiaire</i>	<i>Priorités actuelles des programmes</i>	<i>Activités/degrés d'assistance</i>	<i>Donateurs</i>
Oui	Le niveau des ressources consenties à chaque pays est fonction d'une stratégie d'aide aux pays, qui est elle-même fonction des priorités des programmes nationaux d'investissement dans le secteur public et des stratégies nationales à moyen terme, qui sont souvent établies avec l'aide de la Banque. Les résultats macroéconomiques des pays, leur solvabilité et les risques auxquels la Banque s'expose en y investissant sont également pris en considération	Quinze des 17 pays auxquels la Banque octroie des prêts sont des petits États insulaires en développement anglophones situés dans le bassin des Caraïbes	Promouvoir et faciliter le développement durable des États de la région, dont 15 sont des petits États insulaires en développement. La BDC autorise normalement le financement des activités menées dans tous les domaines prioritaires du Programme d'action, mais elle met de plus en plus l'accent sur la gestion des catastrophes, la gestion des déchets, le tourisme, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités, ainsi que sur ce qui peut favoriser l'intégration régionale	Durant la période 1994-1998, la BDC a consenti des prêts d'un montant total de 487 millions de dollars aux petits États insulaires en développement de la région, dont 47 % à des conditions préférentielles; sur ce montant, 259 millions de dollars ont servi à financer des projets intéressant les 15 domaines prioritaires du Programme d'action	BDC
..	Peut décaler de nouvelles ressources financières aux fins de la protection de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources : choisira les projets en fonction de certaines priorités	..	..	..	Danemark
..	Aide supplémentaire : le FED octroie aussi des fonds par l'intermédiaire d'instruments tels que le STABEX (qui est intervenu par exemple aux îles-du-Vent, qui produisent des bananes), le SYSMIN (qui est intervenu à la Jamaïque, par exemple) et la Facilité d'ajustement structurel (qui est intervenue notamment en Haïti)	Par l'intermédiaire du FED, l'Union européenne est venue en aide aux petits États insulaires en développement des Caraïbes et à la CARICOM, dont le secrétariat a été renforcé de manière à ce qu'il puisse administrer l'aide à la protection de l'environnement, à la valorisation des ressources humaines et à la planification préalable en vue des catastrophes	Le budget de l'Union européenne est orienté vers la promotion des activités dans les domaines de l'environnement, de la sécurité alimentaire, du redressement, du cofinancement avec les ONG, de l'action humanitaire, de la prévention des catastrophes et de la planification préalable et de l'aide en cas de catastrophe	Le montant total des fonds que le FED prévoit d'accorder aux programmes nationaux et régionaux des petits États insulaires en développement durant la période 1996-2000 s'élève à 1 milliard 24 millions d'euros, qui se répartiront comme suit : Caraïbes, 543 millions; océan Indien, 286 millions; Pacifique, 149 millions	UE/FED

Donateurs	Activités/degrés d'assistance	Priorités actuelles des programmes	Pays ou région bénéficiaire	Modalités et mécanismes d'allocation de l'assistance fournis	Volonté d'examiner des projets en vue, éventuellement de les financer
Finlande	..	Établir des partenariats avec les petits États insulaires en développement et les organes régionaux pertinents dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie, par l'intermédiaire de l'Organisation météorologique mondiale et en coopération avec les instituts météorologiques nationaux des pays intéressés	Coopération au service du développement axée sur les pays les plus pauvres	Ces quatre dernières années, l'aide au développement fournie par la Finlande s'est accrue légèrement; 40 % environ de cette aide sont acheminés par des organisations multilatérales; le reste est versé directement à certains pays dans le cadre d'accords bilatéraux	..
France	A consenti plus de 1 10 millions de dollars d'aide aux petits États insulaires en développement à titre bilatéral en 1996	Alerte rapide et aide en cas de catastrophe et assistance technique dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la santé	La plupart des pays bénéficiaires de l'aide bilatérale de la France font partie d'une zone dite de solidarité prioritaire, qui est définie périodiquement par un comité interministériel placé sous l'autorité du Premier Ministre; les petits États insulaires en développement faisant partie de cette zone sont les suivants : Cap-Vert, Comores, Cuba, Dominique, Grenade, Haïti, Maurice, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles et Vanuatu	A commencé à réorganiser ses mécanismes d'aide; les petits États insulaires en développement qui n'appartiennent pas à la zone dite de solidarité prioritaire peuvent recevoir une aide par l'intermédiaire d'autres instruments tels que le Fonds français pour l'environnement mondial, le Fonds Caraïbes et le Fonds Pacifique	..
FEM	..	..	..	A invité les petits États insulaires en développement à dialoguer avec ses interlocuteurs, au niveau des pays, et a demandé aux organes régionaux compétents de lui trouver des partenaires financiers, conformément à sa politique de cofinancement	Oui

Donateurs	Activités/dégradés d'assistance	Priorités actuelles des programmes	Pays ou région bénéficiaire	Modalités et mécanismes d'allocation de l'assistance fournie	Volonté d'examiner des projets en vue, éventuellement, de les financer
Allemagne	<p>Entre 1994 et 1997, a dégagé en faveur de 33 petits États insulaires en développement de toutes les régions un montant total de 233 millions de deutsche mark (soit environ 130 millions de dollars), dans le cadre de sa coopération financière et technique bilatérale. Ces fonds, qui ont déjà été versés ou sont en passe de l'être aux fins de projets en cours ou envisagés, comprennent également une aide financière du Gouvernement fédéral à des organisations non gouvernementales allemandes opérant dans les petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique, des Caraïbes et d'Afrique</p>	<p>Approvisionnement en eau et assainissement, planification de la famille et santé, éducation et formation professionnelle, planification régionale, pêcheries et forêts</p>	<p>L'Allemagne travaille toujours en étroite coopération avec plusieurs petits États insulaires en développement dans le cadre de sa coopération bilatérale au service du développement (Cap-Vert, République dominicaine, Haïti et Papouasie-Nouvelle-Guinée) et appuie les activités de plusieurs organisations régionales de développement</p>	<p>Les activités de coopération menées par l'Allemagne à titre bilatéral complètent celles qui sont menées par la Communauté européenne au nom des États membres de l'Union européenne</p>	..
Japon	<p>Aider les petits États insulaires en développement dans les domaines suivants : prévention des catastrophes, tourisme, développement des petites et moyennes entreprises, pêcheries et gestion des déchets. Attache une grande importance aux projets concernant la gestion des déchets, la prévention des catastrophes, les institutions et les capacités administratives nationales et la mise en valeur des ressources humaines</p>			<p>Les petits États insulaires en développement sont encouragés à prendre contact avec les autorités japonaises appropriées par l'intermédiaire des ambassades japonaises pour un financement éventuel de leurs projets</p>	Oui

Donateurs	Activités/dégradés d'assistance	Priorités actuelles des programmes	Pays ou région bénéficiaire	Modalités et mécanismes d'allocation de l'assistance fournie	Volonté d'examiner des projets en vue, éventuellement, de les financer
Habitat	..	<p>Concentre ses efforts sur quelques questions clés, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'impact des établissements humains, des infrastructures et de la prestation des services sur les écosystèmes fragiles des petits États insulaires en développement</li> <li>• La vulnérabilité aux catastrophes naturelles et la nécessité de mieux gérer les établissements humains et les infrastructures pour réduire l'impact de ces dernières</li> <li>• La mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la gestion intégrée des ressources et des établissements humains</li> </ul>	<p>Les petits États insulaires en développement, dans le cadre d'une série de projets exécutés dans les Caraïbes, l'océan Indien et le Pacifique Sud au cours des 10 dernières années, le plus souvent en collaboration avec le PNUD, la CARICOM et l'OECD</p>	..	..
		OIT			
		<p>Aider les acteurs sociaux de nombreux petits États insulaires en développement, dans le cadre d'un partenariat actif, à s'intégrer dans le système économique mondial, dans des conditions de justice et d'équité. Le Programme international pour les entreprises, par exemple, vise à promouvoir la formation de chefs d'entreprise, de cadres et de travailleurs qualifiés</p>			

Donateurs	Activités/dégradés d'assistance	..	Priorités actuelles des programmes	Pays ou région bénéficiaire	Modalités et mécanismes d'allocation de l'assistance fournie	Volonté d'examiner des projets en vue, éventuellement, de les financer
Irlande	A triplé son aide au développement depuis la CNUED; favorable au multilatéralisme, elle accroît régulièrement ses contributions aux activités de l'ONU; elle aide financièrement les petits États insulaires en développement par l'intermédiaire du FEM	..		..	L'Irlande peut appuyer certains projets spécifiques	Oui
Italie	Ces deux dernières années, a financé, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, neuf projets intéressant sept petits États insulaires en développement et 20 programmes de bourses d'études pour des experts de 11 petits États insulaires en développement. Est également venue en aide à quatre petits États insulaires en développement touchés par des cyclones	..	Finance actuellement des projets de coopération dans neuf petits États insulaires en développement	..	La coopération de l'Italie au service du développement évolue dans un sens parallèle à un «partenariat économique», en particulier en ce qui concerne l'écotourisme	..
Pays-Bas	APD : 0,8 % du PIB	..		..	L'APD des Pays-Bas est destinée uniquement aux pays qui mettent en oeuvre des programmes d'ajustement structurel. Critères d'allocation : niveau de pauvreté, qualité de la politique économique et bonne gestion des affaires publiques	..

Donateurs	Activités/degrés d'assistance	Priorités actuelles des programmes	Pays ou région bénéficiaire	Modalités et mécanismes d'allocation de l'assistance fournie	Volonté d'examiner des projets en vue, éventuellement, de les financer
Nouvelle-Zélande	L'APD versée par la Nouvelle-Zélande aux petits États insulaires en développement, qui s'élève à 100 millions de dollars néo-zélandais, augmente régulièrement. Elle représente une part croissante des dépenses du gouvernement central et dépasse actuellement le ratio moyen APD/PIB des pays membres de l'OCDE	Évaluer le renforcement des capacités et la vulnérabilité; appuyer des stratégies de protection de l'environnement et de la diversité biologique, de gestion des ressources, des déchets et des changements climatiques, et d'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et collaborer avec la FAO et l'OMC aux fins du renforcement des capacités des îles du Pacifique de tenir compte des complexités des règles commerciales	Actuellement, plus de 55 % de l'APD versée à titre bilatéral par la Nouvelle-Zélande sont destinés à 18 petits États insulaires en développement du Pacifique et 25 % de celle qu'elle verse à titre multilatéral servent en particulier à aider les institutions de la région du Pacifique. Les petits États insulaires en développement du Pacifique, des Caraïbes et de l'océan Indien bénéficient en outre de plusieurs programmes mondiaux de la Nouvelle-Zélande concernant notamment le renforcement des capacités	..	..
Norvège	APD : 1,2 milliard de dollars par an (soit 0,9 % du PIB). La Norvège prévoit de lui consacrer 1 % de son PIB	..	..	La Norvège vient en aide aux petits États insulaires en développement dans le cadre d'organisations multilatérales	..
Espagne	S'est engagée à financer substantiellement des projets dans de petits États insulaires en développement	..	..	..	Oui
Suède	Vient en aide aux petits États insulaires en développement dans le cadre de l'Union européenne	..	Participe à des projets dans cinq petits États insulaires en développement	S'appuie sur certains critères pour allouer son aide	..
Royaume-Uni	..	Le programme de développement pour 2000 portera essentiellement sur l'éducation de base et la bonne gestion des affaires publiques	Envisage de travailler avec des institutions régionales telles que l'OECD et la BDC	Alloue ses aides au développement sur la base de documents relatifs aux stratégies de pays élaborés lors de consultations bilatérales	Oui

Donateurs	Activités/degrés d'assistance	Priorités actuelles des programmes	Pays ou région bénéficiaire	Modalités et mécanismes d'allocation de l'assistance fournie	Volonté d'examiner des projets en vue, éventuellement, de les financer
PNUE	<p>Le Fonds pour l'environnement du PNUE vient en aide aux petits États insulaires en développement dans trois des quatre domaines qui l'intéressent le plus, à savoir : la protection de la diversité biologique, l'atténuation de l'impact des changements climatiques et la protection des eaux internationales. Il finance notamment de nombreux projets de protection de la diversité biologique</p>	<p>Le Fonds pour l'environnement allouant relativement peu de fonds à des activités intéressant les petits États insulaires en développement, le PNUE recourt très souvent à des sources externes de financement. C'est le cas, tout particulièrement, du Fonds pour l'environnement mondial, qu'il administre en collaboration avec deux autres organismes. Il recourt aussi, pour financer les activités du Programme d'action relatives à l'environnement à des fonds d'affectation spéciale dont il assure la gestion dans le cadre de son programme pour les mers régionales</p>	<p>A participé, en 1997 et en 1998, à deux grandes séries de consultations relatives à la région du Pacifique et à celle des Caraïbes, connues sous le nom de «Focus on the Pacific» et «Focus on the Caribbean»</p> <p>Plusieurs projets dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, de l'océan Indien, de la Méditerranée, de l'océan Atlantique et des Caraïbes</p>	<p>Possibilités de financement : budget ordinaire et fonds extrabudgétaires</p>	Oui
UNESCO	<p>A appuyé diverses activités destinées à renforcer les capacités des petits États insulaires en développement dans des domaines particulièrement importants du Programme d'action (élaboration d'un programme d'assistance technique, évaluation des besoins de coopération technique à satisfaire en priorité dans les régions comprenant des petits États insulaires en développement, lancement d'un réseau d'information pilote, etc.)</p>	<p>Les domaines les plus importants du Programme d'action</p>	<p>A participé, en 1997 et en 1998, à deux grandes séries de consultations relatives à la région du Pacifique et à celle des Caraïbes, connues sous le nom de «Focus on the Pacific» et «Focus on the Caribbean»</p> <p>Plusieurs projets dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, de l'océan Indien, de la Méditerranée, de l'océan Atlantique et des Caraïbes</p>	<p>Possibilités de financement : budget ordinaire et fonds extrabudgétaires</p>	Oui
PNUD	<p>A appuyé diverses activités destinées à renforcer les capacités des petits États insulaires en développement dans des domaines particulièrement importants du Programme d'action (élaboration d'un programme d'assistance technique, évaluation des besoins de coopération technique à satisfaire en priorité dans les régions comprenant des petits États insulaires en développement, lancement d'un réseau d'information pilote, etc.)</p>	<p>Les domaines les plus importants du Programme d'action</p>	<p>A participé, en 1997 et en 1998, à deux grandes séries de consultations relatives à la région du Pacifique et à celle des Caraïbes, connues sous le nom de «Focus on the Pacific» et «Focus on the Caribbean»</p> <p>Plusieurs projets dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, de l'océan Indien, de la Méditerranée, de l'océan Atlantique et des Caraïbes</p>	<p>Possibilités de financement : budget ordinaire et fonds extrabudgétaires</p>	Oui

Donateurs	Activités/degrés d'assistance	Priorités actuelles des programmes	Pays ou région bénéficiaire	Modalités et mécanismes d'allocation de l'assistance fournie	Volonté d'examiner des projets en vue, éventuellement, de les financer
États-Unis d'Amérique	..	Ont manifesté un intérêt particulier pour les petits États insulaires en développement en participant à la mise en oeuvre de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens et en s'occupant des ressources côtières et marines et des activités terrestres qui affectent le milieu marin	..	..	..
Banque mondiale	..	S'intéresse à la promotion du développement durable du tourisme et de l'industrie sous tous ses aspects	..	Accorde son appui à des projets à condition qu'ils soient compatibles avec les stratégies de pays	Oui.
OMS	..	Peut assurer formation et aide technique lorsqu'il s'agit d'évaluer l'impact sur l'environnement et la vulnérabilité aux fins de la planification préalable des catastrophes naturelles	..	..	..

Note : Deux points (..) indiquent que les données ne sont pas disponibles ou n'ont pas été fournies séparément.

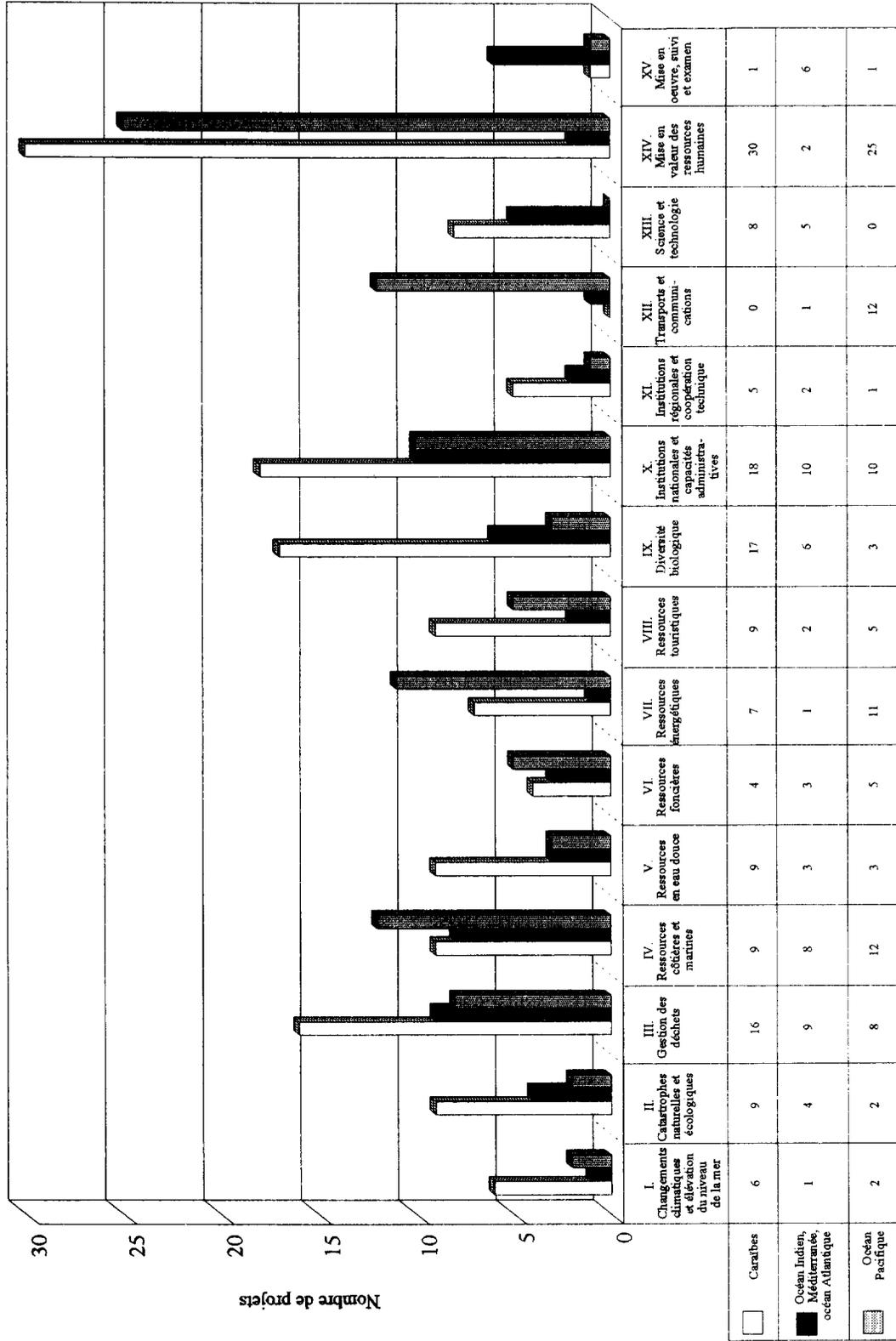
<sup>a</sup> Le présent tableau récapitule les exposés faits lors de la réunion; il ne rend donc pas compte de tous les programmes des donateurs.

## Annexe IV Nombre de propositions de projets par domaine du programme et par groupe de petits États insulaires en développement

(Par région, par pays et au total)

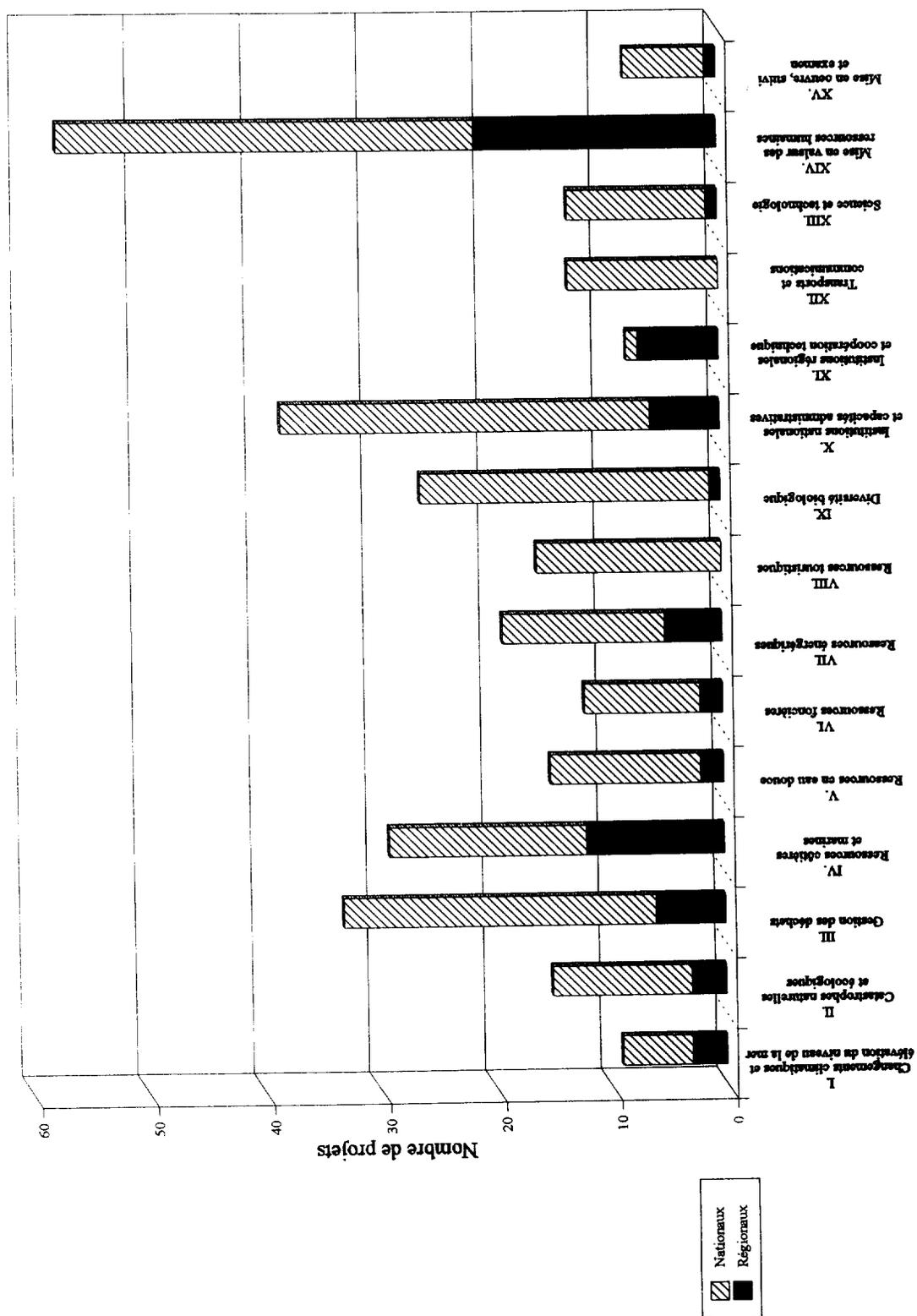
Domaine du programme	Caraïbes			Océan Indien, Méditerranée et océan Atlantique			Pacifique			Total		
	Au niveau régional	Au niveau national	Nombre total	Au niveau régional	Au niveau national	Nombre total	Au niveau régional	Au niveau national	Nombre total	Au niveau régional	Au niveau national	Nombre total
	I. Changements climatiques et élévation du niveau de la mer	1	5	6	1	0	1	1	1	2	3	6
II. Catastrophes naturelles et écologiques	2	7	9	0	4	4	1	1	2	3	12	15
III. Gestion des déchets	4	12	16	2	7	9	0	8	8	6	27	33
IV. Ressources côtières et marines	0	9	9	1	7	8	11	1	12	12	17	29
V. Ressources en eau douce	1	8	9	0	3	3	1	2	3	2	13	15
VI. Ressources foncières	1	3	4	0	3	3	1	4	5	2	10	12
VII. Ressources énergétiques	5	2	7	0	1	1	0	11	11	5	14	19
VIII. Ressources touristiques	0	9	9	0	2	2	0	5	5	0	16	16
IX. Diversité biologique	1	16	17	0	6	6	0	3	3	1	25	26
X. Institutions nationales et capacités administratives	4	14	18	2	8	10	0	10	10	6	32	38
XI. Institutions régionales et coopération technique	5	0	5	1	1	2	1	0	1	7	1	8
XII. Transports et communications	0	0	0	0	1	1	0	12	12	0	13	13
XIII. Science et technologie	1	7	8	0	5	5	0	0	0	1	12	13
XIV. Mise en valeur des ressources humaines	18	12	30	0	2	2	3	22	25	21	36	57
XV. Mise en oeuvre, suivi et examen	0	1	1	0	6	6	1	0	1	1	7	8
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>105</b>	<b>148</b>	<b>7</b>	<b>56</b>	<b>63</b>	<b>21</b>	<b>80</b>	<b>101</b>	<b>70</b>	<b>241</b>	<b>311</b>

**Propositions de projets par domaine du Programme d'action et par région**



Domaines du Programme d'action

**Caraïbes, océan Indien, Méditerranée et océan Atlantique, et Pacifique**



**Domaines du Programme d'action**